

Les Républicains : «la France des honnêtes gens» ou la France des casseroles ?

Luc Peillon

A rebours du nouveau slogan du parti de droite, «CheckNews» a décompté, sur les cinq dernières années, 26 condamnations pénales de personnalités politiques LR ou ex-LR.

Question posée par «Dd» le 20 juin

Porté le 17 mai à la tête du parti Les Républicains, principale formation de la droite en France, avec près de 75 % des voix contre Laurent Wauquiez, le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a [lancé mercredi 18 juin une nouvelle campagne d'adhésion](#). Avec ce slogan : «*La France des honnêtes gens*», qu'il a défini auprès du journal d'extrême droite *le JDD* comme rassemblant ceux «*qui croient au travail, à l'effort, au mérite. Ceux qui ne cassent rien, ne manifestent pas, paient leurs impôts, élèvent leurs enfants, respectent les règles*». Dès lors, vous nous demandez : «*combien d'élus de ce parti sont en délicatesse avec la justice ?*»

Difficile, sur ce point, d'être exhaustif. En ne prenant en compte que les décisions judiciaires prises ces cinq dernières années, *CheckNews* a recensé 26 condamnations, provisoires ou définitives, d'anciens responsables politiques LR, ou de son ancêtre l'UMP.

A commencer par le plus illustre d'entre eux : l'ancien président de la République *Nicolas Sarkozy*, concerné par plusieurs procédures, certaines achevées, d'autres toujours en cours.

L'ex-chef de l'Etat a ainsi été définitivement condamné [le 18 décembre 2024](#) à trois ans de prison, dont un ferme, pour corruption et trafic d'influence dans le dossier dit «Bismuth». Une affaire qui remonte à 2014 et où Nicolas Sarkozy est accusé d'avoir tenté d'obtenir l'aide du magistrat de la Cour de cassation, Gilbert Azibert, en échange d'un poste à Monaco. Une condamnation qui lui a valu, le 15 juin, le retrait de sa légion d'honneur.

Nicolas Sarkozy a également été condamné en appel, [le 14 février 2024](#), à un an de prison, dont six mois ferme, pour «*financement illégal*» de sa campagne de 2012, en marge de l'affaire Bygmalion. Le parti UMP (ex-LR) était accusé d'avoir mis en place un système de sous facturation, afin de pouvoir dépasser le plafond de dépenses de la campagne présidentielle. Son avocat a annoncé se pourvoir en cassation.

L'ex-président est parallèlement en attente du délibéré, prévu en septembre, dans l'affaire du financement libyen de sa campagne de 2007, où [le parquet a requis, en mars](#), sept ans de prison, 300 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité, pour «*corruption*», «*recel et détournements de fonds publics*», «*financement illégal de campagne*» et «*association de malfaiteurs*».

L'homme, enfin, a été doublement [mis en examen, en octobre 2023](#), pour «*recel de subornation de témoin*» et «*association de malfaiteurs en vue de la préparation*

d'escroqueries au jugement en bande organisée». Il est soupçonné, toujours dans l'affaire du financement libyen de sa campagne de 2007, d'avoir participé à une opération visant à obtenir la rétractation des accusations formulées contre lui par [l'intermédiaire franco-libanais Ziad Takeddine](#).

Du ferme et du sursis pour plusieurs anciens ministres

Autre nom illustre de cette formation politique à avoir été définitivement condamné : l'ex-Premier ministre de Nicolas Sarkozy, **François Fillon** . L'ancien candidat malheureux à la présidentielle de 2017 [a écopé, le 17 juin](#) devant la cour d'appel de Paris, de quatre ans de prison avec sursis, 375 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité, dans l'affaire des emplois fictifs de son épouse Penelope.

Impliqué dans de nombreuses affaires, l'ex-ministre de l'Intérieur **Claude Guéant** a écopé, de son côté, d'un an de prison dont huit mois ferme, en janvier 2022, dans l'affaire des enquêtes d'opinion commandées par l'Elysée entre 2007 et 2012. Lors de son procès en appel en mai 2025, le parquet a demandé la confirmation de sa condamnation. La décision est attendue en novembre (dans ce même dossier, Patrick Buisson, ex-conseiller de Sarkozy, décédé depuis, a écopé de deux ans de prison avec sursis et de 150 000 euros d'amende).

En janvier 2019, **Guéant** avait été condamné à deux ans de prison, dont un ferme, et 75 000 euros d'amende, dans [l'affaire des primes de cabinet en liquide](#) alors qu'il était «dir cab» du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy (2005-2007). Il avait été [incarcéré à la prison de la Santé en décembre 2021](#) , faisant de lui le premier locataire de Beauvau à finir derrière les barreaux.

Dans l'affaire du financement libyen présumé de la campagne de Sarkozy en 2007, le parquet a requis, en mars, six ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende.

[En septembre 2024](#) , **Michèle Alliot-Marie** a été condamnée en première instance à six mois de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêts. L'ancienne ministre de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy était jugée par le tribunal correctionnel de Nanterre pour son rôle dans le versement de subventions à une association présidée par son père, Bernard Marie, alors qu'elle était adjointe au maire de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques). Elle a annoncé son intention de faire appel. Dans une tout autre affaire, [le Parlement européen lui demande de rembourser 600 000 euros](#) correspondant aux salaires versés à l'un de ses assistants parlementaires, son neveu Florimond Olive, entre juillet 2014 et juillet 2019, estimant qu'il s'agirait d'un «*emploi fictif*».

Ex-maire de Draveil et ancien secrétaire d'Etat à la fonction publique de Sarkozy, **Georges Tron** a été [condamné en appel le 17 février 2021](#) à cinq ans de prison, dont trois ferme, pour viol et agressions sexuelles en réunion sur Virginie Ettel, son ancienne collaboratrice à la mairie. Il passera plus d'un an en prison avant d'être [libéré sous bracelet électronique](#).

Au-delà de ces anciens ministres ou président de la République, le parti LR compte également de nombreux élus locaux condamnés.

En décembre 2024, **Philippe Cochet**, ex-député LR et maire de Caluire-et-Cuire (Rhône), a été condamné à trois ans de prison, dont deux avec sursis, et cinq ans d'inéligibilité, pour

détournements de fonds publics, par le tribunal correctionnel de Paris. L'homme a annoncé avoir fait appel.

Concernés par de nombreuses affaires, l'ex-maire de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) **Patrick Balkany et son épouse Isabelle** ont de nouveau été [condamnés en janvier 2023](#) par la cour d'appel de Paris. Cette fois-ci à quatre ans et demi de prison pour lui et trois ans et demi pour elle, ainsi qu'à 100 000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité chacun, pour blanchiment de fraude fiscale. En mai 2024, la Cour de cassation a annulé les 400 000 euros de dommages-intérêts que le couple et son fils devaient à l'Etat dans ce dossier.

Prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics...

En février 2023, le maire de Metz (Moselle), **François Grosdidier**, a été déclaré coupable de «*prise illégale d'intérêts*» par le tribunal correctionnel d'Epinal et condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 euros d'amende. L'ex-président du conseil départemental du Var, **Marc Giraud**, a été condamné, en octobre 2022, à deux ans de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Toulon pour détournement de fonds publics. En janvier 2024, **Laurence Arribagé**, ex-députée LR, a été condamnée à trois ans de prison avec sursis et à cinq ans de privation de ses droits de vote et d'éligibilité par le tribunal correctionnel de Paris pour «*dénonciation calomnieuse*», «*violation du secret professionnel*» et «*prise illégale d'intérêt*». Elle a annoncé faire appel. En mai 2024, l'ex-LR et ancien maire de Toulon **Hubert Falco** s'est vu infliger 18 mois de prison avec sursis et cinq ans d'inéligibilité par la cour d'appel d'Aix-en-Provence pour manquements à sa probité d'élus. Il a perdu son pourvoi en cassation en mai 2025. **Nathalie Bicais**, maire LR de La Seyne-sur-Mer (Var), a été condamnée en mai 2025 par le tribunal correctionnel de Toulon à 18 mois de prison avec sursis et à une peine d'inéligibilité de cinq ans pour prise illégale d'intérêts. Elle a annoncé faire appel. En mai 2024, l'ex-député LR **Bernard Perrut** a été condamné pour détournement de fonds publics à un an de prison avec sursis, 60 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité par le tribunal correctionnel de Paris. Il a annoncé faire appel. L'ex-maire de Charenton (Val-de-Marne), **Jean-Marie Brétilon**, a été condamné en décembre 2024 par le tribunal correctionnel de Créteil à huit mois de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêts. Il a annoncé faire appel.

Jean-François Oneto, ex-maire LR d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), a écopé de quatre ans de prison dont deux avec sursis et cinq ans d'inéligibilité, en octobre 2024, pour «*corruption passive*», «*abus de biens sociaux*» et de «*détournement de fonds publics*», par le tribunal correctionnel de Paris. Le maire LR de Colmar **Eric Straumann** a été condamné en mars 2024 par le tribunal correctionnel de Mulhouse à 5 000 euros d'amende, dont 2 000 euros avec sursis, et six mois d'inéligibilité avec sursis, pour tentative de détournement de fonds publics. Il a fait appel. Le député Renaissance **Karl Olive**, ancien maire LR de Poissy (Yvelines), a été condamné en novembre 2024 à huit mois de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêts par le tribunal judiciaire de Versailles. Il a annoncé faire appel. L'ancien maire LR de Mantes-la-Jolie (Yvelines), **Michel Vialay** (LR), a écopé en mai 2025 d'une amende de 20 000 euros pour ses frais excessifs par le tribunal judiciaire de Versailles. Ancien maire LR de Trets (Bouches-du-Rhône), **Jean-Claude Féraud**, a été condamné en janvier 2025 à dix-huit mois de prison avec sursis, assortis de cinq ans d'inéligibilité, pour favoritisme, par le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence. En 2023, il avait été condamné pour vol et harcèlement moral, à des peines de six et huit mois de prison avec sursis. Ces deux dossiers font l'objet d'un appel.

En décembre 2021, le maire LR d'Auxerre, **Crescent Marault**, a été condamné par le tribunal judiciaire de Sens à huit mois d'emprisonnement avec sursis, un an d'inéligibilité assortie d'un sursis simple et de 10 000 euros d'amende pour «*prise illégale d'intérêt*». Le maire de Montluçon, **Frédéric Laporte**, a écopé en mars 2024 de 7 500 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Moulins pour divulgation de données pouvant porter atteinte à la vie privée. L'ex-maire LR de Corbeil-Essonnes (Essonne), **Jean-Pierre Bechter**, ancien bras droit de feu Serge Dassault, a été condamné en mai 2022 à deux ans de prison avec sursis par la cour d'appel de Paris pour des achats de votes. L'ancien député LR **Jacques Cattin** a été condamné en novembre 2023 par le tribunal correctionnel de Colmar pour violence. Le député LR **Bernard Brochand**, ex-maire de Cannes, a été condamné en avril 2022, par le tribunal correctionnel de Paris, à un an de prison avec sursis et 375 000 euros d'amende pour avoir omis de déclarer des comptes en Suisse. L'ex-député LR **Dominique Tian** a été définitivement condamné en octobre 2020 à 18 mois de prison avec sursis et 900 000 euros d'amende pour blanchiment de fraude fiscale.

On peut enfin relever la mise en examen, entre autres, de la ministre LR de la Culture et ex-ministre de la Justice de Sarkozy [Rachida Dati](#), de l'ex-député LR Thierry Solère, du maire de Tarbes, Gérard Trémège, de l'ancien maire d'Agde Gilles d'Ettore, ou encore du [maire de Saint-Etienne Gaël Perdriau](#).

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)